Procès-verbal du Congrès annuel de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante 3 et 4 mai 2003 - Cégep de Saint-Laurent

Présences

Marie-Michèle Whitlock Exécutif de l'ASSÉ
Héloïse Moysan-Lapointe Exécutif de l'ASSÉ
Ève Léger AECSL, Saint-Laurent

Émilie Vigneault Les Services Collectifs Inc., Ste-Foy Philippe Morin AGECFXG, François-Xavier Garneau Joana Borrerro Luz AGECFXG, François-Xavier Garneau

Renaud Phaneuf
Exécutif de l'ASSÉ
Philippe Legault
AGEECLP, La Pocatière
Delphine Théberge
Marie-Pier Darveau
AGEECLP, La Pocatière
AGEECLP, La Pocatière
AGEECLP, La Pocatière
AGEECLP, La Pocatière
SoGÉÉCOM, observatrice
Maxime Beaudoin
SoGÉÉCOM, observateur
Larra Charles
SoGÉÉCOM, Maisonneuve

Mathieu Corbeil-Bussières Exécutif de l'ASSÉ
François Baillargeon Exécutif de l'ASSÉ
David Hamann Benoît SoGÉÉCOM, observateur

André Munro CSU, Concordia Éric Lenneville AECM, Matane Chantal Poirier AECM, Matane

Émile Fortin AGEECLG, Lionel-Groulx

Samuel Lessard Comité de mobilisation, Lévis-Lauzon

Carlos Guerreiro AECS, Sherbrooke Gabriel Dumas AECS, Sherbrooke

Philippe Gauthier Comité de mobilisation, Sherbrooke

Gabriel L'Écuyer Comité journal de l'ASSÉ
Jean-Luc Ratel Comité journal de l'ASSÉ

Marc Bissonnette AEMH-UQÀM, Histoire, UQÀM Blandine Juchs AESPC-UQÀM, Sociologie, UQÀM

Julie DescheneauxComité femmes de l'ASSÉGauthier LangevinAGECVM, Vieux-MontréalCatherine TremblayAGECVM, Vieux-MontréalStéphanie DufresneAGECVM, Vieux-Montréal

Julie Lachance

AESS-UdeL, Sciences sociales, Université Laval, observatrice

Élène Beaudoin

AEMSP-UQÀM, Sciences politiques, UQÀM

Louis-Philippe Lizotte CIEL, Université de Montréal

Antoine Casgrain UQÀM

Alexis Langevin AECSL, Saint-Laurent Guillaume Ouimet AECSL, Saint-Laurent

Aimee van Drimmelen FCEE-Q, Fédération canadienne des

étudiantes et étudiants, section Québec

SAMEDI, 3 MAI 2003

0.0 OUVERTURE À 10H28

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ Appuyée par Les Services Collectif Inc. Adoptée à l'unanimité

1.0 PROCÉDURES

1.1 Élection d'un ou d'une secrétaire et d'un animateur ou d'une animatrice d'assemblée.

1.1.1 Valérie Soly comme animatrice et Marie-Michèle Whitlock comme secrétaire

Proposée par AESPC-UQÀM Appuyée par AECSL Adoptée à l'unanimité

1.2 Adoption des procès-verbal des 1^{er} et 2 janvier 2003 et du 28 février 2003

1.2.1 Le procès-verbal des 1^{er} et 2 janvier 2003

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ Appuyée par SoGÉÉCoM Adoptée à l'unanimité

1.2.2 Le procès-verbal du 28 février 2003

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ Appuyée par AESPC-UQÀM Adoptée à l'unanimité

1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3.1 L'ordre du jour, tel que présenté dans le cahier de Congrès, page 4.

Proposée par l'exécutif de l'ASSé Appuyée par la SoGÉÉCoM Adoptée à l'unanimité

2.0 ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

2.1 AECM : Association étudiante du Cégep de Matane.

Proposée par AGEECLG Appuyér par SoGÉÉCoM Adoptée à l'unanimité

2.2 AEMSP-UQÀM : Association étudiante du module de Sciences politiques de l'Université du Québec à Montréal.

Proposeé par AECSL Appuyée par AECM Adoptée à l'unanimité

2.3 RÉÉSUM : Regroupement des étudiantes et étudiants de sociologie, Université de Montréal.

Proposée par AGEECLG Appuyée par AESPC-UQÀM Adoptée à l'unanimité

3.0 BILANS

Proposition privilégiée

D'ajourner à 13h06.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ Appuyée par la SoGÉÉCOM Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée

La réouverture à 13h22.

Proposée par AECSL Appuyée par SoGÉÉCoM Adoptée à l'unanimité

4.0 ÉLECTIONS

Proposition privilégiée

La suspension des Statuts et règlements de l'ASSÉ.

Proposée par AECM Appuyée par AGEECLG Adoptée à l'unanimité

4.1 Exécutif de l'ASSÉ

Mise en candidature d'Émile Fortin (Collège Lionel-Grouxl).

P=8

C=2

A=0

Élu à la majorité

Mise en candidature de François Ballargeons (Histoire UQÀM).

P=8

C=0

A=2

Élu à la majorité

Mise en candidature de Renaud Phaneuf (Collège de Maisonneuve).

P=9

C=1

A=0

Élu à la majorité

Mise en candidature de André Munro (Concordia).

P=9

C=0

A=0

Élu à l'unanimité

Mise en candidature de Sabine Friesinger (Concordia). P=8 C=0 A=2Élue à la majorité 4.2 Comité journal Mise en candidature de Gabriel L'Écuyer. P= 10 C=0A=0Élu à l'unanimité Mise en candidature de Julia Posca (Sociologie-UQÀM). P=8C=0A=2Élue à la majorité Mise en candidature de Jean-Luc Ratel (Sociologie-UQÀM). P= 10 C=0A=0Élu à l'unanimité 4.3 Comité femmes Mise en candidature de Blandine Juchs (sociologie-UQÀM). P= 9 C=0A=1Élue à la majorité Mise en candidature de Julie Lachance (Sciences sociales, Université Laval). P = 9C = 0A = 1Élue à la majorité 4.4 Comités de travail Mise en candidature de Mathieu Corbeil-Buissière au Comité de formation. P= 10 C=0A=0Élu à la majorité Mise en candidature d'Antoine Casgrain au Comité de formation (UQÀM). P= 10 C=0A=0 Élu à l'unanimité

Mise en candidature de Lara Charles au Comité recherches et réflexions (SoGÉÉCOM).

P= 10

C=0

A=0

Élue à l'unanimité

Mise en candidature de Philippe Morin au Comité aux relations internationales (FX-Garneau).

P= 10

C=0

A=0

Élu à l'unanimité

Mise en candidature Samuel Lessard au Comité aux relationsi internationales (Lévis-Lauzon).

P= 10

C=0

A=0

Élu à l'unanimité

Mise en candidature d'Héloïse Moysan-Lapointe au Comité aux affaires académiques et pédagogiques.

P= 10

C=0

A=0

Élue à l'unanimité

Proposition privilégiée

D'ajournement

Proposée par SoGÉÉCOM Appuyée par AGEECLG Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée

De ré-ouvrir le Congrès.

Proposée par SoGÉÉCOM Appuyée par AECSL Adoptée à l'unanimité

5.0 FEMMES

5.1 Plénière

Proposition privilégiée

De faire un caucus non-mixte 45 minutes, un retour mixte de 30 minutes et de déplacer l'heure du souper en conséquence.

Proposée par AESPC-UQÀM

Appuyée par AEMH-UQÀM

P=2

C=7

A=0

La proposition est rejetée à la majorité

Proposition privilégiée

<u>D'ajourner pour le souper de 1h15, pour ensuite poursuivre avec un caucus non-mixte et un retour, et enlever la délibérante, pour inclure les propositions femmes au reste de l'ordre du jour.</u>

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ Appuyée par Les Services Collectifs

P=6

C=1

A=2

La proposition est adoptée à la majorité.

Proposition privilégiée

La réouverture à 19h18.

Proposée par l'AECS Appuyée par la SoGÉÉCoM Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée

Caucus non-mixte de 30 minutes et 30 minutes de retour mixte.

Proposée par AESPC-UQÀM Appuyée par SoGÉÉCoM Adoptée à l'unanimité

6.0 PERSPECTIVES

Proposition privilégiée

D'ajournement pour une pause de 10 minutes.

Proposée par AECM Appuyée par SoGÉÉCoM Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée

De réouvrir le Congrès.

Proposée par SoGÉÉCOM Appuyée par AECSL Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée

D'ajourner pour la nuit, à 22h35.

Proposée par Les Services Collectifs Inc. Appuyée par l'exécutif de l'ASSÉ Adoptée à l'unanimité

DIMANCHE, 4 MAI 2003

Que l'on ouvre le Congrès à 10h48.

Proposée par AESPC-UQÀM

Appuyée par Les Services Collectifs Inc.

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée

<u>De suspendre la plénière pour avoir un point d'information sur la situation des sans-statuts algériens et algériennes.</u>

Proposée par AECSL Appuyée par AGEECLG Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée

D'ajourner jusq'à 12h45.

Proposée par Les Services Collectifs Inc. Appuyée par SoGÉÉCoM Adoptée à l'unanimité

7.0 REVENDICATIONS

Proposition privilégiée

La réouverture de l'assemblée à 12h53.

Proposée par SoGÉÉCOM Appuyée par AECS Adoptée à l'unanimité

7.1 Plénière

Proposition privilégiée

Qu'un temps de 45 minutes soit attribué pour la plénière.

Proposée par AGEECLG Appuyée par AEMH-UQÀM

Amendement

Que la limite de temps soit de 30 minutes.

Proposé par SoGÉÉCOM Appuyé par Les Services Collectifs Inc. Adopté à l'unanimité L'amendement dispose de la proposition principale.

Proposition privilégiée

Que le temps soit allongé pour fermer la liste de parole.

Proposée par SoGÉÉCOM Appuyée par AGEECLG Adoptée à l'unanimité

7.2 Délibérante

7.2.1 Dans le cadre d'un revenu minimum garanti, l'ASSÉ se positionne en faveur d'un barème plancher minimal de 1000\$ par mois et pour la gratuité de plusieurs services.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ

Appuyée par AEMH-UQÀM

P=7

C=0

A=2

Adoptée à majorité

7.2.2 De reprendre les revendications du comité d'action des sans-statut algériens et algériennes :

1-Que le moratoire soit levé

2-Que toute déportation des sans statut algériens-algériennes cesse immédiatement

3-Que tout sans-statut algériens et algériennes soit régularisé.

Proposée par AECSL Appuyée par AEMH-UQÀM Adoptée à l'unanimité

7.2.3 Que l'on adopte en bloc les recommandations du Comité recherches et réflexions :

- ?? Que les gouvernements provincial et fédéral cessent d'accorder des reports d'impôt aux entreprises privées et que, par le fait même, celles-ci soient tenues par la loi de payer durant l'année fiscale l'argent qu'elles doivent à l'État.
- ?? Que les gouvernements provincial et fédéral s'assurent que les revenus de taxes et impôts proviennent également des individus et des entreprises (50 % pour chaque catégorie).
- ?? Que les gouvernements provincial et fédéral s'attaquent aux compagnies et aux individus canadiens et canadiennes qui déclarent une partie ou la totalité de leurs revenus dans des paradis fiscaux reconnus. Et qu'ils travaillent de concert avec la communauté internationale pour enrayer ce phénomène.
- ?? Que les gouvernements provincial et fédéral abolissent toutes les différentes formes d'abris fiscaux pour les entreprises privées.
- ?? Que les gouvernements provincial et fédéral révisent les différentes formes d'abris fiscaux pour les individus, afin de s'assurer que ceux et celles ayant un revenu de 100 000 \$ et plus n'y aient pas droit.
- ?? Que le gouvernement fédéral diminue les plafonds des RÉER et des RPA à 5 000 \$ (actuellement à 13 500 \$), ce qui permettra de récupérer des milliards de la poche des individus les plus fortunées.
- ?? Que les gouvernements provincial et fédéral instaurent une taxe sur les sorties de capitaux d'environ 20 % à toutes les entreprises installées en tout ou en partie au pays.
- ?? Que les gouvernements provincial et fédéral cessent toute forme de subventions directes à des entreprises privées, considérant qu'elles profitent déjà amplement des services et des infrastructures publics.
- ?? Que les gouvernements provincial et fédéral établissent une grille d'imposition réellement progressive et que, par le fait même, ils augmentent les taux d'imposition des gens à revenus élevés.
- ?? Que les individus et les familles vivant sous le seuil de pauvreté (tel que défini par Statistique Canada) soient exempté-e-s de toutes formes de taxes et d'impôts, tant au provincial qu'au fédéral.
- ?? Que les taxes directes à la consommation (fédérales, provinciales et municipales) ne s'appliquent pas aux produits et services définis comme essentiels (électricité, téléphone, vêtements, etc.).

Proposée par SoGÉÉCOM Appuyée par AGEECLG

Proposition dilatoire

De mettre la proposition en dépôt jusqu'au prochain Congrès.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ

Appuyée par Les Services Collectifs Inc.

P=6

C=2

A=1

La propostion est adoptée à la majorité

Proposition privilégiée

Que Julie Lachance assume l'animation pour le reste du Congrès.

Proposée par AESPC-UQÀM Appuyée par AGEECLG Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée

De fermer la liste de parole.

Proposée par AGEECLG

Appuyée par AECS

P=0

C=6

A=1

La proposition est rejetée à majorité

Proposition privilégiée

De poursuivre la délibérante de 30 minutes.

Proposée par AESPC-UQÀM Appuyée par AEMH-UQÀM Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée

Un ajournement de 10 minutes.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ Appuyée par Les Services Collectifs Inc. Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée

La réouverture.

Proposée par AGEECLG Appuyée par AESPC-UQÀM Adoptée à l'unanimité

8.0 PLAN D'ACTION

8.1 Plénière

Proposition privilégiée

Un temps limite de 30 minutes.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ Appuyée par Les Services Collectifs Inc. Adoptée à l'unanimité

8.2 Délibérante

<u>8.2.1 Que l'ASSÉ travaille avec d'autres groupes communautaires, entre autres l'ADDS-MM, à préciser cette position dans la perspective d'une lutte commune.</u> (voir proposition 7.2.1)

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ Appuyée par AESPC-UQÀM Adoptée à l'unanimité

8.2.2 D'appuyer le syndicat 1244, de l'Université de Montréal, dans sa lutte contre la discrimination salariale.

Proposée par AESPC-UQÀM Appuyée par AECSL Adoptée à l'unanimité

<u>8.2.3 Un grand décompte (septembre et octobre) avec coordination régionale sur le libre-échange</u> dans le cadre de la mobilisation contre la ZLÉA.

Proposée par AESPC-UQÀM

Appuyée par Les Services Collectifs Inc.

Amendement

<u>novembre.</u>

8.2.3.1 Que le grand décompte se poursuive jusqu'à la manifestation de masse le 20

Proposé par l'exécutif de l'ASSÉ Appuyé par AECM

Sous-amendement

8.2.3.2 Que le grand décompte se poursuive jusqu'à la tenue d'une grande manifestation en opposition au Sommet des Amériques.

Proposé par AGEECLG Appuyé par AEMH-UQÀM Adopté à l'unanimité

La proposition principale telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité

<u>8.2.4 Que l'ASSÉ appelle toutes les associations étudiantes et tous les syndicats des travailleurs et travailleuses à une semaine de grèves et d'actions contre la ZLÉA, durant la semaine du 17 novembre 2003.</u>

Proposée par AEMH-UQÀM Appuyée par AESPC-UQÀM

P=4

C=1

A=4

La proposition est adoptée à la majorité.

8.2.4 L'exécutif appelle à des perturbations des Conseils d'administration dès la rentrée des cégeps et universités par les boycotts des réunions et ou l'occupation de ceux-ci. L'ASSÉ déposera un ultimatum au ministre de l'Éducation demandant le changement de la loi sur les Conseils d'administration, tel que revendiqué par l'ASSÉ. Que l'exécutif soit mandaté pour rédigé cet ultimatum ainsi qu'une proposition adaptée pour les universités.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ

Appuyée par AECS

P=7

C=1

A=1

La proposition est adoptée à la majorité.

8.2.5 D'intégrer la perspective des femmes dans le matériel d'information sur la ZLÉA et un atelier précisément sur le sujet au camp de formation.

Proposée par le Comité femmes de l'ASSÉ

Appuyée par AESPC-UQÀM

P=8

C=0

A=1

La proposition est adoptee à la majorité.

<u>8.2.6 Que l'ASSÉ propose que les grandes manifestations anti-ZLÉA se dirige vers le blocage de</u> frontière ou d'occupation de pont.

Proposée par AGEECLG Appuyée par AECS

Amendement

<u>8.2.6.1 Remplacer « vers le blocage des frontières ou d'occupation de pont » par « vers un objetif symbolique ».</u>

Proposé par SoGÉÉCOM Appuyé par AGEECLP

P=4

C=5

A=0

L'amendement est rejeté à majorité

Proposition dilatoire

Que la proposition 8.2.6 soit mise au voix (question préalable).

Proposée par Les Services Collectifs Inc.

Appuyée par SoGÉÉCoM

P=8

C=0

A=0

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition 8.2.6 :

P=4

C=4

A=1

La proposition est rejetée à la majorité.

8.2.7 Que le congrès se tienne à Matane le 19-20-21 septembre.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ

Appuyée par AECS

Adoptée à l'unanimité

8.2.8 Que le camps de formation se tienne les 10-11-12 octobre à La Pocatière.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ

Appuyée par AECM

Adoptée à l'unanimité

8.2.9 La sortie de deux nouveaux auto-collants dans le cadre de la continuité de la campagne « À grands coups de bottes, le privé à la porte ! »

Proposeé par AGEECLG

Appuyée par AECS

Amendement

8.2.9.1Qu'il y ait un seul collant de produit.

Proposé par l'exécutif de l'ASSÉ

Appuyé par AECS

P=3

C=3

A=3

La proposition est mise en dépôt.

Proposition privilégiée

Reconsidération du vote.

Proposée par Les Services Collectifs Inc.

Appuyée par AECSL

Adoptée à l'unanimité

Sur l'amendement :

P=1

C=6

A=2

L'amendement est rejeté à majorité

Sur la principale :

P=6

C=1

A=2

La proposition principale (8.2.9) est adoptée à la majorité.

<u>8.2.10 Que, pendant les premières semaines de la rentrée, une tournée-conférence sur le féminisme soit faite pour favoriser la création de comités femmes locaux.</u>

Que pendant la semaine du 8 mars (tout dépendant des congé scolaires) des AG spéciales femmes soient faites dans toutes les associations membres de l'ASSÉ.

Que du matériel (affiche et/ou collant) dénonçant l'image de la femme véhiculée par la publicité soit produit.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ Appuyée par AECM

Amendement

8.2.10.1 Qu'il y ait une semaine thématique femmes pendant la semaine du 8 mars 2004.

Proposé par Les Services Collectifs Inc.

Appuyé par AESPC-UQÀM

Sous-amendement

8.2.10.2 Que cette semaine thématique se déroule du 1^{er} au 14 mars 2004.

Proposé par l'exécutif de l'ASSÉ

Appuyé par AECM

Adopté à l'unanimité

L'amendement tel que modifié est adopté à l'unanimité.

La principale telle que modifiée est adoptée à l'unanimité.

8.2.11 Que le Conseil exécutif écrive un communiqué au ministère de l'immigration du Canada et au MRCI incluant les revendications du CASS.

Proposée par AECSL

Appuyée par Les Services Collectifs Inc.

Amendement

8.2.11.1 Que l'on remplace « Conseil exécutif » par « Comité aux affaires

internationales. »

Proposé par l'exécutif de l'ASSÉ

Appuyé par AEMH-UQÀM

Adopté à l'unanimité

La principale telle que modifiée est adoptée à l'unanimité.

<u>8.2.12 que l'ASSÉ mette en œuvre des politiques locales et provinciales visant la promotion de projets écologiques.</u>

Proposée par AGEECLP Appuyée par SoGÉÉCoM Adoptée à l'unanimité

9.0 AVIS DE MOTIONS

- 9.1 Dépôt des avis de motions
- 9.2 Traitement des avis de motions
- 9.2.1 De biffer le paragraphe suivant :

Dans les universités où l'association de campus n'est pas membre de l'ASSÉ, les regroupements étudiants basés sur les programmes d'étude (module, département, faculté) peuvent y adhérer. Ces regroupements doivent alors se regrouper en caucus, par campus, sur la base du principe une association = un vote. Les droits de parole et de propositions restent toutefois distincts. Dans les universités où il n'existe pas d'associatiom générale unitaire, mais seulement des associations sectorielles, chacune des ces associations bénéficient d'un droit de vote distinct.

Déposé par AESPC-UQÀM

Proposition dilatoire

<u>De mettre l'avis de motion en dépôt jusqu'au prochain Congrès.</u> Proposée par AESPC-UQÀM

Amendement

De le traiter immédiatement.

Proposé par SoGÉÉCoM

Appuyé par l'exécutif de l'ASSÉ

P=1

C=5

A=2

La proposition est rejetée à la majorité.

La principale est adoptée à l'unanimité.

9.2.2 Considérant que la voix des femmes a de la difficulté à se faire entendre étant donné la faible représentation des femmes dans les délégations;

Considérant la double tâche des femmes à l'intérieur du mouvement étudiant, dû à leur statut d'étudiante et de femme;

Considérant que le Comité femmes de l'ASSÉ a déjà et continue de pousser pour la formation de Comités femmes locaux;

<u>Considérant que les Comité femmes consulte ses bases locales à partir de ses Comités femmes locaux et des autres femmes membres et non-membres;</u>

Que le Comité femmes ait droit de vote au Congrès;

Que le Comité femmes ait 3 déléguées avec droit de vote au Conseil interrégional.

Déposé par l'exécutif de l'ASSÉ

Proposition privilégiée

De traiter l'avis de motion

Proposée par AEMH-UQÀM

Appuyée par AECM Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée

De restreindre les droits de parole à 2 minutes chacun.

Proposée par AGEECLG Appuyée par l'exécutif de l'ASSÉ Adoptée à l'unanimité

Proposition dilatoire

Que la proposition 9.2.2 soit mise au voix (question préalable).

Proposée par Les Services Collectifs Inc.

Appuyée par AECSL

P=7

C=1

A=0

La proposition est adoptée à la majorité.

Sur l'avis de motion :

P=4

C=3

A=1

L'avis de motion est rejeté à la majorité.

9.2.3 Politique de subventions de l'ASSÉ (voir en annexe)

Déposé par l'exécutif de l'ASSÉ

Proposition privilégiée

De traiter l'avis de motion.

Proposée par AECSL

Appuyée par Les Services Collectifs Inc.

Adoptée à l'unanimité

Sur l'avis de motion :

P:4

C:0

A:4

L'avis de motion est rejeté à la majorité.

Proposition privilégiée

D'ajourner de 15 minutes.

Proposée par SoGÉÉCoM Appuyée par AECS Adoptée à l'unanimité

10.0 FINANCES

Proposition privilégiée

La réouverture à 19h03

Proposée par SoGÉÉCOM Appuyée par Les Services Collectifs Inc. Adoptée à l'unanimité 10.1Dans la perspective de respecter les définitions attribuées aux conseils régionaux dans les Statuts et Règlements de l'ASSÉ, d'exiger des conseils régionaux la production et l'application d'une charte et d'un budget avant le congrès de budget à l'automne 2003. Dans le cas contraire, les budgets alloués aux conseils régionaux seront suspendus jusqu'à la production et l'application de ces derniers.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ Appuyée par Les Services Collectifs Inc. Adoptée à l'unanimité

10.2 De faire un don de 250\$ à François Baillargeon afin d'établir des contacts avec le mouvement étudiant indonésiens.

Proposée par AECS Appuyée par AECSL Adoptée à l'unanimité

11.0 PERMANENCE

11.1Que le contrat de permanence soit renouvelé.

Proposée par AESPC-UQÀM Appuyée par AGEECLG Adoptée à l'unanimité

12.0 VARIA

13.0 LEVÉE

13.1 De lever le Congrès annuel à 20h16.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ
Appuyée par AECSL
Adoptée à l'unanimité

ANNEXE

Politique de subventions

Soumis au Congrès de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)
Par l'exécutif de l'ASSÉ
Les 2, 3 et 4 mai 2003

La politique suivante vise à encadrer la façon dont l'ASSÉ peut ou ne peut pas effectuer des subventions. Elle vise également à donner une structure quant aux procédures et à l'application des demandes, et ce afin que des décisions équitables puissent être prises pour les requérants et les requérantes, tout comme pour les instances

responsables.

ANNEXE B: PERCEPTION, RÉPARTITION ET GESTION DES FONDS DE L'ASSÉ

ARTICLE 14 : POLITIQUE DE SUBVENTIONS

But

Le but de cette politique est de fournir un support financier aux projets soumis à l'ASSÉ.

L'ASSÉ peut effectuer des subventions par le biais de ses instances, telles que le Congrès, le Conseil interrégional et le conseil exécutif, selon les modalités ci-dessous.

Toute demande excédant les modalités de la présente politique doivent être référée au Congrès.

Règles budgétaires

• L'enveloppe de suventions ne peut dépasser 3% du budget total de l'ASSÉ.

- Le montant maximal pouvant être accordé par projet/activité/organisme/ groupe/organisation est de 600,00\$. Toute demande excédantaire doit être faite au Congrès, selon les délais et procédures prévus.
- Un demandeur ou une demandeuse pourra faire une nombre illimité de demandes dans une même année budgétaire jusqu'à concurrence de 600,00\$ pour l'ensemble de ces demandes.

<u>Éligibilité</u>

- L'ASSÉ donne priorité aux demandes faites par et/ou pour les membres de l'ASSÉ. Les demandes externes seront traitées selon les priorités suivantes :
 - ? avoir un lien direct avec les buts, principes et revendications de l'ASSÉ;
 - ? avoir un lien direct avec le plan d'action de l'ASSÉ.
- En second lieu, les demandes de financement d'activité ou de projet pour un organisme/groupe/organisation ne disposant pas de source de financement régulière bénéficie d'une priorité.
- Les organismes/groupes/organisations n'ayant reçu aucune subvention de l'ASSÉ dans l'année courante bénéficie d'une priorité.
- Les demandes externes doivent recevoir l'appui d'un membre de l'ASSÉ pour être recevables.
- Les organismes/groupes/organisations ou le demandeur ou la demandeuse peuvent demander la promotion de son activité, projet ou organisme/groupe/organisation dans les médias de l'ASSÉ.

Non-éligibles

- ? Toute demande visant une seule personne (par exemple, un projet d'échange ou de stage à l'intérieur ou à l'extérieur du pays);
 - ? Toute demande pour des organismes ou des fondations de bienfaisance (par exemple, Centraide, Jeunesse au Soleil);
- ? Toute demande contribuant à la promotion d'une entreprise privée et/ou d'une activité d'une entreprise privée;
 - ? Toute demande à but lucratif.

Procédures et application

- Chaque demande de subvention doit :
- ? indiquer le nom et les coordonnées de l'organisme/groupe/organisation ou du demandeur ou de la demandeuse;

- ? indiquer le montant demandé et le budget du projet/activité/organisme/groupe/organisation.;
- ? indiquer les raisons de la demande et énoncer en quoi l'organisme/groupe/organisation ou le demandeur ou la demandeuse se considère éligible à une subvention de l'ASSÉ.
- ? l'échéance de la réponse.
- Pour être recevables, les demandes doivent être reçues au minimum 2 semaines avant l'échéance de la réponse.
- Pour être exécutée, une résolution doit être prise par l'instance à laquelle la demande a été faite. Cette résolution est présumée être la pièce justificative.
- Un organisme/groupe/organisation ou un demandeur ou une demandeuse ne peut effectuer plus d'une demande par année financière, soit du 1^{er} juillet au 30 juin de chaque année.

Modification

• Toute modification à la présente politique est sujet à l'application des procédures, tel qu'énoncé au Chapitre 11 des Statuts et règlements de l'ASSÉ.